



## dysfonctionnement pompe à chaleur

Par **tienou**, le **06/09/2023** à **08:47**

Bonjour,

J'ai fait poser une pompe à chaleur en novembre 2021 qui n'a pas fonctionné correctement l'hiver dernier, le rapport du fabricant a conclu à une mauvaise mise à jour de la pac en mai 2022 ce qui a bridé la pac qui tournait qu'à 15 % de sa capacité et de plus il manquait du gaz dans l'installation j'ai pris un expert la partie adverse ainsi que son expert ne se sont pas déplacés néanmoins mon expert me signifie une fin de non recevoir dit bien qu'il y a une surconsommation électrique mais malgré mes factures d'électricité elle n'a pas fait de calcul dans son rapport pour quantifier et m'indemniser de cette surconsommation

En conclusion elle met : la garantie décennale de l'entreprise peut être mobilisable si la température intérieure ne dépasse pas les 15° malgré une utilisation correcte.

Est ce que cela veut dire que je dois attendre l'hiver prochain qu'il fasse 14° chez moi pour réintenter une action... A contrario s'il fait entre 15 et 16 degré je ne peux pas me retourner contre l'entreprise, en sachant que l'hiver dernier j'ai passé tout l'hiver avec 13 et 16 degré et malgré cela mon expert ne prévoit aucune indemnisation tant pour la surconsommation qui est avérée 110 km par jour que pour mon préjudice d'inconfort.

Par **Zénas Nomikos**, le **06/09/2023** à **13:59**

Bonjour,

de l'info ici :

[https://www.legavox.fr/blog/me-gregory-rouland-equity-avocats/pompe-a-chaleur/type.php?id\\_theme=6752](https://www.legavox.fr/blog/me-gregory-rouland-equity-avocats/pompe-a-chaleur/type.php?id_theme=6752)